

Newsletter Juin 2014

« Le bénévolat »

L'engagement associatif a cette année été déclaré « Grand Cause Nationale 2014 ». Cette volonté des pouvoirs publics de valoriser et de promouvoir le rôle des associations et de l'engagement bénévole dans nos sociétés, nous invite à vous rappeler l'importance des bénévoles dans le fonctionnement des clubs affiliés à la FFVoile.

C'est un secteur qui ne connaît pas la crise ; on compte plus de 14 millions de bénévoles en France réunis autour d'une envie commune de se retrouver ensemble pour mener une action désintéressée, porter un projet et assouvir une passion.

Leur travail est difficilement quantifiable et pourtant... ils représentent la colonne vertébrale des clubs fédéraux. Les bénévoles sont l'atout majeur des centres de voile. Que serait notre sport sans eux ? Ils ont permis et permettent toujours de développer la voile et de la démocratiser.



Qu'est-ce que le bénévolat ?

Définition

L'essence même du bénévolat est l'engagement libre et gratuit de s'investir dans un projet. Il n'y a pas de lien de subordination juridique, sous réserve de respecter bien évidemment les statuts et le règlement intérieur mis en place dans tous les structures affiliées à la FFVoile.

Tout le monde peut être bénévole et donner de son temps mais quelques règles sont tout de même à respecter.

L'engagement du salarié ne doit pas nuire à son entreprise et doit s'effectuer en dehors de son temps de travail. Il peut par contre demander à son employeur des congés de représentation (9 jours ouvrables par an) et un aménagement de ses horaires.

Quant au demandeur d'emploi, son action bénévole doit être compatible avec la recherche d'emploi et elle ne doit pas se substituer à un emploi qu'il aurait pu obtenir.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Rémunération et défraiement

Par principe, l'engagement du bénévole est gratuit et désintéressé. : on ne lui rembourse donc que les frais éventuellement exposés dans le cadre de l'activité associative (sur présentation de pièces justificatives).

L'Assemblée Générale du club peut par ailleurs décider de dispenser des chèques-repas à ses bénévoles dans certaines hypothèses. Par exemple, lors des compétitions impliquant de longs déplacements. Seront néanmoins exclus de cet avantage les dirigeants rémunérés.

En effet, il existe un tempérament au principe de non-rémunération des bénévoles, mais celui-ci est strictement encadré. Dans les « petites associations », les dirigeants peuvent être rémunérés sans dépasser les $\frac{3}{4}$ du SMIC. Ces associations de taille modeste se rapprochent le plus de la structure de nos clubs FF Voile mais, à titre indicatif, nous vous informons qu'il existe d'autres dispositions pour celles de taille plus importantes (3 dirigeants peuvent être rémunérés).

Il est à noter que cette rémunération ne doit pas remettre en question le caractère désintéressé de la structure et de leur engagement.



Formation

Nous vous engageons vivement à former vos bénévoles afin de sécuriser l'environnement et faciliter leur prise de responsabilité. Leur formation permet d'assurer le bon fonctionnement des clubs FFVoile et de conserver des structures dynamiques. Un accompagnement et des enseignements adaptés au monde de la voile seront des atouts.

Les bénévoles de nos clubs sont pour la plupart familiers de la voile et partagent cette passion mais il reste néanmoins nécessaire d'organiser des modules de formation quant à l'organisation et à l'encadrement des compétitions, l'accueil des classes dans le cadre du projet « Voile scolaire », les relations avec les collectivités territoriales,



Responsabilités et assurance

Les bénévoles peuvent voir engager leur responsabilité civile et leur responsabilité pénale de manière classique.

Nous vous informons à ce sujet que le contrat de Responsabilité Civile de la Fédération Française de Voile, conclu avec la MMA, couvre les bénévoles des clubs affiliés. Vous pouvez consulter ce document sur notre site pour plus d'informations (<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurance/documents/Contrat.pdf>).

En effet, sont assurés dans le cadre de la participation aux activités du club :

- Les collaborateurs bénévoles non licenciés, même si nous vous rappelons la règle statutaire de licenciier l'ensemble des membres de votre club
- Les médecins intervenant bénévolement sur les compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile
- Les transporteurs bénévoles

Pourquoi s'engager dans un club FF Voile ?

Il y a plusieurs raisons qui peuvent pousser les personnes à s'engager bénévolement dans des clubs FFVoile. Les motivations restent diverses mais la passion de la navigation est le leitmotiv commun.

L'investissement dans une structure associative sportive peut tout d'abord permettre d'allier le plaisir à l'utilité en assurant des responsabilités et en essayant d'acquérir de nouvelles compétences. Devenir bénévole peut avoir une concordance avec une finalité professionnelle et participer à un projet.

Il est possible de l'appréhender comme un challenge en développant de nouvelles aptitudes en dehors des structures traditionnelles. La prise de responsabilités en menant à bien un projet, l'apprentissage du travail en collectivité, ... sont autant de facteurs qui permettront d'avoir ou de renforcer une confiance en soi indispensable dans sa vie professionnelle et privée.

Nous vous rappelons aussi que la Validation des Acquis de l'Expérience est ouverte aux bénévoles qui peuvent voir leur engagement et leur expérience reconnus de manière officielle. Il faut pour cela un minimum de 3 ans d'expérience dans une activité en lien direct avec le titre recherché. Plusieurs outils permettent de retracer l'expérience bénévole et peuvent servir d'appui à un dossier de VAE, il y a par exemple le « Passeport Bénévole ».

D'autre part, il y a bien évidemment la motivation du lien social. L'engagement dans un club FFVoile peut être une réaction face à son délitement dans notre société où l'individualisme prime. Se mettre au service d'un projet commun, qui se trouve aussi être une passion, permet d'apporter aux autres et de faire de nouvelles rencontres. La convivialité qui est présente dans nos clubs motive à s'engager. Rien de plus agréable que de sortir de sa routine personnelle, et parfois de l'isolement, pour aller vers de nouvelles personnes partageants les mêmes préoccupations.

C'est l'occasion de tisser des liens, tout en se mettant au service des autres.

Le bénévolat est facteur d'épanouissement et de développement personnel. S'investir dans une de ses passions permet la réalisation de soi, il y a une satisfaction dans le don de soi et de son temps.

S'engager c'est l'assurance d'une utilité positive, que ce soit pour la collectivité ou pour le bénévole.



Quels sont les intérêts du bénévolat pour les clubs FF Voile ?

Le recours au bénévolat est un enjeu stratégique pour votre club et il doit être valorisé.

C'est un atout pour plusieurs raisons. Il prouve la capacité à mettre en place des projets et à les mener à bout sans moyens financiers pour engager des salariés. Le bénévolat est un moteur des clubs et témoigne du dynamisme des structures. Nous pouvons en attester tous les jours au vu du travail mené dans les clubs FF Voile, que se soit dans l'organisation de régates, de découverte de la voile (scolaires, handicapés, adultes en entreprises, ...) de l'enseignement ou de sensibilisation aux problématiques du monde de la mer (respect de l'environnement, sécurité, ...). D'énormes accomplissements réalisés pour la majeure partie par des bénévoles.

D'un point de vue fiscal, le bénévolat est aussi l'indice par excellence de la gestion désintéressée. L'intérêt est double, il permet d'une part d'appuyer un dossier de demande de subventions, pour réaménager le centre nautique, acquérir de nouveaux équipements, obtenir des financements pour se déplacer sur les lieux de compétition, ... et développer votre club FF Voile de manière générale.

D'autre part, la démonstration d'une gestion désintéressée permet d'être exonéré des impôts commerciaux lorsqu'une activité lucrative de moindre importance est parallèlement pratiquée.

A ce titre, il est important de vous rappeler la possibilité de faire apparaître le bénévolat au bilan comptable dans les « contributions volontaires ». Ce système souvent décrié présente tout de même quelques avantages qu'il nous semble important de vous souligner.

Le bénévolat peut être évalué de 2 manières, en temps de travail ou en calculant le coût de remplacement par un salarié. Il permet de montrer aux financiers l'apport non négligeable fourni par les bénévoles dans le fonctionnement de la structure. Il témoigne aussi de la capacité d'autofinancement d'une partie de l'activité, ce qui permet de réduire d'autant le financement public ou privé et la participation des usagers. Il permet aussi d'identifier le besoin éventuel de financement supplémentaire.

Faire apparaître le bénévolat dans le bilan comptable des clubs FF Voile permettra plus de transparence et pourra être perçu comme un gage de confiance.



Optimiser la gestion des bénévoles pour une meilleure gestion des clubs FF Voile

Attirer de nouveaux bénévoles

Inciter de nouvelles personnes à s'investir dans un club de voile est un enjeu important pour ne pas avoir une équipe trop statique et apporter de nouvelles idées. A cette fin, vous devez développer deux axes, les moyens de recrutement et l'attractivité de la structure.

Pour engager de nouveaux bénévoles, n'hésitez pas à user du « bouche à oreilles », dites à vos licenciés FF Voile et à vos bénévoles de parler du club autour d'eux. Faites leurs faire circuler l'information que vous recherchez de nouvelles personnes. Ce sont souvent les mieux placés pour identifier de potentiels volontaires, ils fréquentent d'autres passionnés de voile qui n'attendent peut être qu'une chose, s'investir.

Faire appel aux journaux locaux ou utiliser des affiches sont aussi de bons moyens de faire connaître son besoin en effectifs. Pensez aussi à organiser des journées portes ouvertes, non seulement pour faire découvrir la voile et votre club, mais aussi pour recruter des bénévoles qui hésiteraient encore à s'engager.

Pour attirer de nouveaux volontaires, il faut avant tout travailler l'image de son club et le rendre le plus attractif possible.

Vous devez vous montrer ouverts à tous, faire passer l'idée qu'il y a une place pour chacun dans votre club. Présentez votre structure de manière à ce que tous se sentent concernés, qu'importe le sexe, l'âge, l'appartenance sociale, culturelle, religieuse, ethnique, ... ou un éventuel handicap.

Ciblez les secteurs et les missions où vous avez besoin d'aide pour attirer les personnes ayant les qualités requises.

Sécurisez les potentiels bénévoles en les assurant d'un soutien constant de votre part et d'une formation adaptée s'ils s'engagent.

Définir les missions de chaque bénévole

Chaque bénévole a ses propres spécificités et pour assurer une collaboration optimale il est utile d'identifier les attentes de chacun ainsi que les besoins de votre club.

Plusieurs raisons peuvent motiver un engagement bénévole au sein d'un club, l'envie de faire partager sa passion, d'être utile aux autres, d'apprendre, A chaque besoin personnel vous devez faire correspondre une mission pour vous assurer d'un réel engagement, efficace et motivé.

Par exemple, si la motivation est de faire une activité pour se changer les idées et faire des rencontres, donnez un poste où il y a beaucoup d'interactions avec le public, les licenciés, Le but peut aussi être de développer des compétences, donnez alors la possibilité d'être autonome et de mettre en place ou mener un projet.

Chaque bénévole et chaque club ont des attentes et des besoins différents ; il est nécessaire de les identifier clairement pour avancer ensemble et développer ainsi la voile.

Il est important de définir les missions de chaque bénévole mais incitez les à collaborer entre eux et favorisez le travail en groupe.

N'oubliez pas de bien présenter le projet associatif de votre structure. Les bénévoles doivent être en mesure de connaître les objectifs et les principes qui vous sont propres.

Fidéliser les bénévoles

Attirer de nouveaux bénévoles n'est pas le seul champ d'action à développer, encore faut-il les garder au sein des clubs.

Il est important de mettre en place une période d'essai. Elle sera bénéfique à la fois à votre association et au volontaire. En effet c'est un moment où vous pouvez mutuellement vous observer et voir si vous correspondez aux attentes de l'autre, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est aussi le moment pour le club de se présenter et de donner envie de s'y investir.

Assurer une formation adaptée à chaque bénévole et chaque mission attribuée est alors pertinent pour s'assurer d'une bonne collaboration. La formation ne doit pas nécessairement s'entendre au sens scolaire du terme, elle vise en réalité à valoriser, développer ou produire de la compétence individuelle ou collective.

Elle peut par exemple se réaliser sur le terrain en formant des binômes avec des bénévoles déjà expérimentés et motivés pour en former d'autres. Cette période se combinera aussi avec la phase d'intégration où votre nouvelle recrue assimilera et s'appropriera les valeurs, projets et fonctionnements du club auquel il appartient.

Assurez-vous de toujours témoigner de la reconnaissance face à l'investissement de vos bénévoles, c'est un point très important dans le processus de fidélisation. Témoignez leur votre gratitude par des courriers personnalisés par exemple, ils doivent se savoir utiles et sentir que leur engagement leur est aussi personnellement bénéfique en plus d'apporter aux autres.

Un bénévole fidèle à son club fédéral n'est pas qu'un passionné de voile qui aime donner de son temps, c'est avant tout un bénévole qui se sent bien dans son association et qui s'y épanouit.

Afin de garantir un espace sain d'évolution dans les clubs, que ce soit pour les licenciés comme pour les bénévoles, il est crucial de mettre l'accent sur la communication.

Tout d'abord, une communication à double sens entre dirigeants du club et bénévoles. Nous vous recommandons de fournir des informations ponctuelles et bien ciblées en fonction des différentes missions et de conjuguer toutes ces données avec un retour des effets produits.

Il doit aussi y avoir des relations transversales entre les différentes équipes du club fédéral. Attacher chaque bénévole à une mission précise est gage de fonctionnement optimisé mais tous doivent travailler de concert pour que les actions se coordonnent et participent à une même logique.

Le dialogue doit aussi être présent entre les bénévoles et les licenciés, principaux récepteurs de l'action des clubs FF Voile. Ils doivent pouvoir s'exprimer sur le fonctionnement de la structure pour la faire évoluer dans un meilleur sens.

Si vous désirez plus d'informations sur le management des bénévoles, nous vous invitons à consulter une étude de France Bénévolat, « Travail sur la gestion des ressources humaines bénévoles » (http://www.francebenevolat.org/uploads/media/documents/synthese_CIA_internet_2.pdf)

Charte du Bénévolat

Tout bénévole accueilli et intégré au sein de la Fédération Française de Voile (FFVoile) se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles qui doivent s'instituer entre les responsables de la FFVoile, les salariés permanents et les bénévoles.

I. Rappel des missions et finalités de l'association

Extrait des Statuts de la FFVoile :

« L'association dite Fédération Française de Voile (FFVoile) a été créée sous la forme juridique actuelle en 1945. Elle fait suite aux différents organismes qui, depuis 1867, ont assuré successivement la gestion des disciplines liées à la voile au niveau national.

La FFVoile s'interdit toute discrimination. Elle veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français.

Elle est membre de l'International Sailing Federation (ISAF), autorité internationale du sport de la voile.

La FFVoile a pour objet d'encourager, de promouvoir, de développer, d'animer, d'enseigner, d'encadrer, d'organiser, et de contrôler dans la limite de ses prérogatives le sport de la voile sous toutes ses formes de pratiques, que celles-ci soient à visée de compétition, de loisir, de pratique éducative et sociale ou d'intérêt touristique.

Elle a également pour objet directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs structures créées à cet effet :

- de défendre les intérêts de tous les pratiquants, de les informer et de représenter ceux qui adhèrent à la FFVoile, par l'intermédiaire des membres affiliés ;
- de favoriser la création de ces membres, de soutenir leurs efforts de développement et d'établir entre eux des relations amicales ;
- de défendre les intérêts de ces membres et de les représenter, en France et à l'étranger ;
- d'établir les règlements techniques et/ou sportifs des disciplines et pratiques de la voile ;
- de coordonner l'action de toutes les personnes morales et physiques qui s'intéressent à la pratique de la voile, afin de les soutenir auprès des pouvoirs publics, des autorités, des fédérations, et des organismes français et étrangers ;
- de développer, d'organiser, et de promouvoir les pratiques de loisir, touristiques et autres, liées à la voile en y incluant toute opération compatible avec l'objet de la FFVoile qui s'y rapporte et contribue à sa réalisation et, dans ce cadre, vendre ou offrir à la vente tous produits, services ou activités liés à la voile.

Elle établit tous les règlements concernant les activités qu'elle régit, coordonne ou favorise. Elle œuvre pour garantir le respect des règles sportives internationales et nationales, de l'esprit et de la déontologie sportive en voile. Elle œuvre au respect du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM), de l'esprit de responsabilité et de solidarité des plaisanciers à la voile, notamment par la formation et l'information.

Elle collabore dans son domaine et par ses compétences aux actions des pouvoirs publics qui vont dans le sens de son objet.

La FFVoile est régie par la loi du 1er juillet 1901, les lois et les règlements en vigueur, par les présents statuts et l'ensemble de ses règlements. Elle exerce son activité en toute indépendance. »

II. La place des bénévoles dans le Projet Fédéral

« La Fédération Française de Voile (FFVoile) met en place une politique basée sur deux missions fondamentales, l'une orientée vers la compétition, la performance et le sport de haut niveau, l'autre vers l'apprentissage, la transmission, et la plaisance ludique » (Extrait de la Politique générale de la FFVoile – mars 2013).

Dans le cadre du Projet Fédéral, le rôle et les missions des bénévoles sont diverses :

- structuration de la pratique sportive,
- encadrement et sécurisation de la pratique sportive,
- organisation de l'activité des clubs,
- participation à l'organisation d'évènements sportifs,
- arbitrage des compétitions,
-

III. Les droits des bénévoles

La FFVoile s'engage à l'égard de ses bénévoles :

1) en matière d'information

- à les informer sur les finalités de la FFVoile, le contenu du Projet fédéral, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires ;

2) en matière d'accueil et d'intégration

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en adéquation avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et la FFVoile dans « une convention d'engagement » ;

3) en matière de gestion et de développement de compétences

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de la FFVoile : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées ;

4) en matière de couverture

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

La FFVoile conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

IV. Les obligations des bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens juridiques de subordination, au sens du droit du travail, entre la FFVoile et ses bénévoles, mais cela n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de la FFVoile,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation et son fonctionnement,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein « d'une convention d'engagement et éventuellement après une période d'essai,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun, en appliquant le règlement intérieur,
- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de la FFVoile, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- à collaborer avec les autres acteurs de la FFVoile : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,
- à suivre les actions de formation proposées.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.